

**MOTION POUR LA SAUVEGARDE D'UN SERVICE
POSTAL ET BANCAIRE DE PROXIMITE**

L'an deux mille neuf, le 3 février, à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil de la Mairie, en session ordinaire du mois de février et sous la présidence de **M. Léopold MEYNAUD, Maire**

Date de convocation : 30 janvier 2009

Nombre de membres élus : 23 (2 démissions effectives le 27 mars 2008)

Nombre de membres convoqués : **21**

Etaient présents : (16) M. Léopold MEYNAUD, Maire ;

M. Richard BELLET, M. Jean Claude ALLEGRE, M. André SIGNOURET, Mme Danielle MICHEL, M. Daniel FAVETIER, Adjoint ;

M. Jean Claude FREYCHET, Mme Christine TRAMIER, Mme Sylviane MAUTOUCHET, M. Fabien MONTANARI, M. Gines CEREZUELA, M. Gilles ROGIER, Mme Karine PEBRE, Mme Claire PHILIPPE, M. Eric SALVI, M. Gérard MARCELLIN.

Etaient absents : (5) M. Joaquim BRUNET, Adjoint (excusé), Mme Isabelle BRUSSET (excusée), M. Thierry BLOUVAC (procuration à M. Bellet), M. Pierre VALLET (procuration à M. Montanari), Mme Béatrice VIAL (procuration Mme Mautouchet).

Secrétaire de séance : M. Gérard MARCELLIN.

Assistait également à la réunion : M. Xavier ROBERT, Directeur Général des Services

Date d'affichage : 5 février 2009.

Monsieur le Maire rappelle que le service public de La Poste tend à se dégrader depuis plusieurs années au niveau national, suite au manque de personnel et à la fermeture de nombreux bureaux de poste implantés en milieu rural.

Il rappelle par ailleurs le processus de privatisation de La Poste, laquelle deviendrait une société anonyme et dont le capital serait introduit en bourse. Elle annoncerait une accélération de la fermeture des bureaux de poste dans les zones rurales selon des critères assis sur la seule rentabilité de ces bureaux.

Il informe le Conseil que la nouvelle organisation de distribution du courrier mise en place par la direction de La Poste sur l'arrondissement de Carpentras risque de semer les germes d'un démantèlement de ce service public de proximité sur Caromb.

Dans un premier temps, cette réorganisation toucherait de plein fouet l'organisation des tournées des secteurs d'Aubignan et de Caromb en centralisant leur distribution depuis Carpentras.

Outre les nombreuses suppressions de postes que cette rationalisation à tout crin annonce, il est à craindre qu'elle fasse diminuer la qualité du service rendu à la population.

Cet allongement des tournées irait par ailleurs à l'encontre de l'objectif de réduction des émissions de gaz carbonique affirmé avec force par le Grenelle de l'Environnement.

Monsieur le Maire demande ainsi à son Conseil Municipal de proclamer avec force, à travers cette motion, l'attachement de la Commune au maintien d'un service postal de qualité et de proximité.

Certains signes précurseurs de ce démantèlement progressif se sont déjà fait jour sur Caromb avec l'installation d'une boîte aux lettres à l'extérieur du bâtiment et le départ du Receveur à Carpentras, lequel n'a toujours pas été remplacé.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

d'AUTORISER M. le Maire à engager toute action utile de nature à remettre en cause le projet de la nouvelle organisation de la distribution du courrier sur Caromb et de sauvegarder à terme le bureau postal sur la commune.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

A CAROMB, Transmise le 5 février 2009.

Le Maire,
Léopold MEYNAUD